

**COMITÉ CONSULTATIF  
DE LA LÉGISLATION  
ET DE LA RÉGLEMENTATION  
FINANCIÈRES**

---

**AVIS N° 2021-68**

Le Comité consultatif de la législation et de la réglementation financières,

Vu le code monétaire et financier, notamment son article L. 614-2 ;

Vu le projet d'ordonnance prise pour l'application du règlement (UE) 2020/1503 du Parlement européen et du Conseil du 7 octobre 2020 relatif aux prestataires européens de services de financement participatif pour les entrepreneurs ;

En ayant délibéré lors de sa séance du 12 octobre 2021,

**Émet un avis favorable sur le projet d'ordonnance susvisé.**

Fait le 12 octobre 2021.

Pour le Comité consultatif  
de la législation et de la réglementation  
financières

Le Président,



Pierre CHABROL